

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 291/2024

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Avenue du Long Prey, rue de Metz et rue de la Croix Saint Joseph

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société KMZ, en date du 18 novembre 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de pose de fourreaux et de chambres au niveau de l'avenue du Long Prey, de la rue de Metz et de la rue de la Croix Saint Joseph, à Marly, pour le compte d'Orange,

- **A partir du lundi 25 novembre et jusqu'au vendredi 29 novembre 2024 inclus**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la chaussée sera rétrécie, la circulation sera alternée par feux tricolores, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société KMZ chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société KMZ devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société KMZ et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société SADE,
Monsieur le Directeur de KMZ,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 18 novembre 2024
Pour le Maire
le 1^{er} Adjoint chargé de l'urbanisme,
des travaux et de la circulation



Michel LISSMANN